

Frais bancaires : Une proposition de loi à l'étude pour les réduire

Deux députés du groupe Libertés et Territoires, Bertrand Pancher et Charles de Courson, ont pour objectif de plafonner les frais bancaires. Leur proposition sera examinée ce mardi en commission des Finances à l'Assemblée nationale, et sera soumise au vote le 4 février prochain.

Ce sont d'abord les commissions d'interventions qui sont prises pour cible. Depuis 2014, ces frais sont plafonnés à 8 euros par opération et 80 euros par mois. Les députés proposent qu'ils soient plafonnés à 4 euros par opération, 40 euros par mois et 300 euros par an. Des plafonds qui seraient divisés par quatre pour les personnes en situation de fragilité financière.

Les deux parlementaires souhaitent aussi s'attaquer aux rejets de chèques. Ils passeraient de 30 à 15 euros pour ceux d'un montant inférieur à 50 euros, et de 50 à 25 euros pour les autres. Pour les clients fragiles, ils seraient de 4 euros pour un chèque inférieur à 50 et 6 euros au-dessus.

" Si le souhait de fortement baisser les frais d'incident, en particulier pour les personnes en situation de fragilité financière, ou de faciliter la pratique du droit au compte est évidemment louable, la proposition trouve rapidement ses limites. En se limitant aux frais de rejet, elle n'empêchera pas les établissements de se rattraper sur les frais annexes - comme les "courriers d'information" sur les incidents. Il manque donc un plafonnement global de toute la galaxie des frais d'incident, qui doit correspondre au travail réel réalisé par le banquier. Sans cela, le problème de fond restera entier, à savoir qu'aujourd'hui, les lourds frais d'incidents payés par les plus modestes servent à financer les crédits immobiliers vendus peu cher aux Français les plus aisés », avertit Maxime Chipoy, président de MoneyVox.

Dans le cas où vous traiteriez ce sujet, Maxime Chipoy se tient à votre disposition pour répondre à vos questions :

- Les frais bancaires sont-ils trop élevés ?
- La proposition de loi est-elle suffisante ?
- Qui sont les clients fragiles ?
- Existe-t-il des offres particulières pour aider les publics en difficulté ?
- Comment assurer une détection précoce des clients fragiles ?

À propos de MoneyVox :

Créé en 2003, MoneyVox (anciennement cBanque) est un site d'actualités, d'explications et de comparatifs sur la finance personnelle et le budget. MoneyVox traite de multiples sujets comme la banque au quotidien, les moyens de paiement, les produits d'épargne, les crédits, les impôts, la retraite, les assurances ou l'énergie. L'équipe se compose aujourd'hui d'une

dizaine de journalistes et de professionnels du web. Le site héberge également un forum très actif sur les questions financières.

Contact presse

Agence 3i Com

Edith Lasry-Segura & Wided Nasraoui

06 50 55 46 57 – 06 46 49 09 25

edith@agence3icom.fr - wided@agence3icom.fr